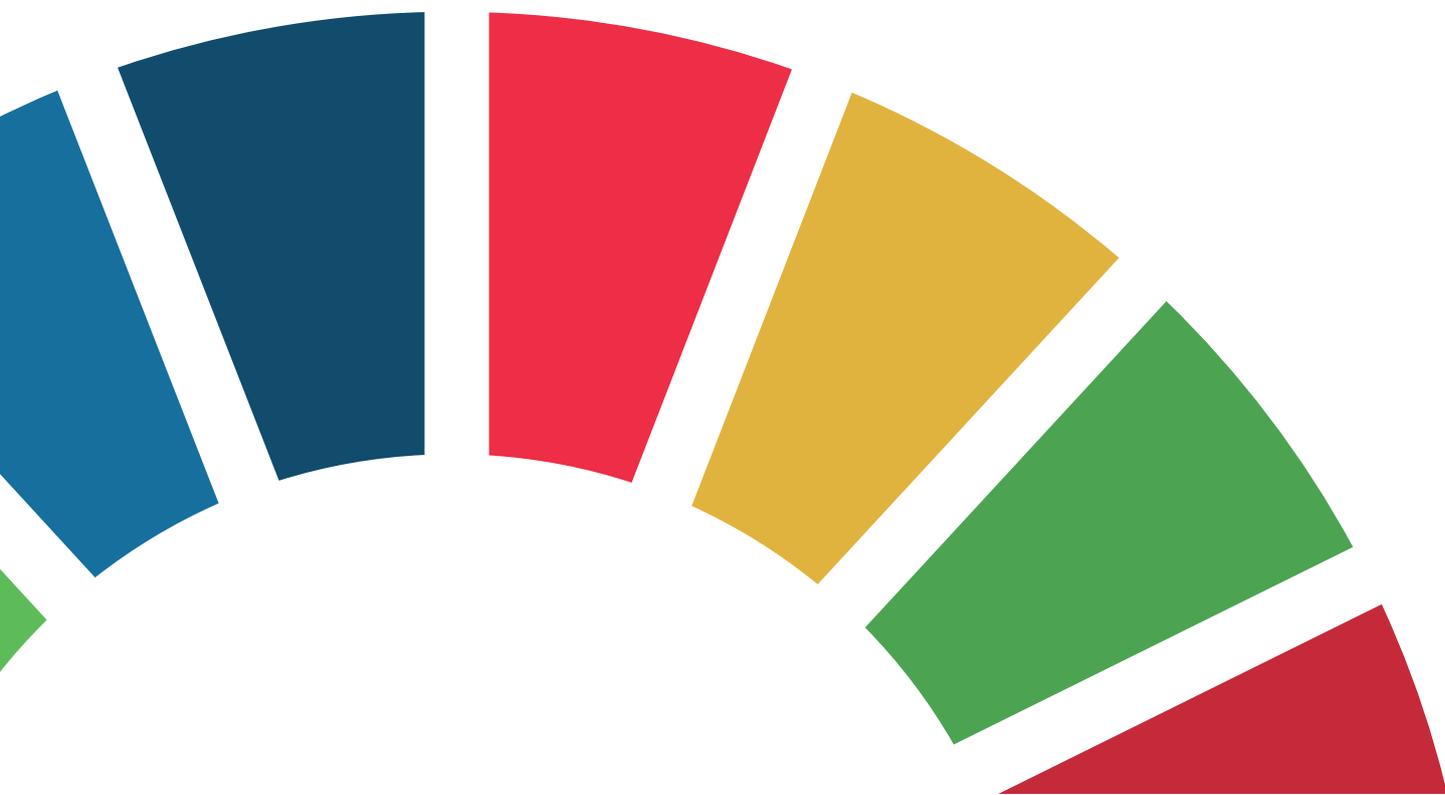




Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



# **Premières démarches de la Suisse en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable**





# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
---------------------	----------

---

<b>Résumé</b>	<b>5</b>
Un engagement fort à tous les échelons	5
Une action immédiate pour lancer la réalisation	5
Favoriser l'appropriation des principes du développement durable et accroître la cohérence politique	5
Stratégie pour le développement durable 2016–2019	6
La politique étrangère de la Suisse	6
Transition institutionnelle vers une mise en œuvre et un suivi efficaces	7
Moyens de mise en œuvre	7

---

<b>Introduction</b>	<b>8</b>
---------------------	----------

---

<b>Méthodologie et processus de préparation de l'examen</b>	<b>9</b>
---	----------

---

<b>Politique et environnement propice</b>	<b>10</b>
Favoriser l'appropriation des ODD	10
Intégration des ODD dans le cadre national	11
Intégration des trois dimensions du développement durable	12
Objectifs et cibles	14
Mécanismes institutionnels	18

---

<b>Moyens de mise en œuvre</b>	<b>21</b>
--------------------------------	-----------

---

<b>Prochaines étapes</b>	<b>22</b>
--------------------------	-----------

---

<b>Conclusions</b>	<b>23</b>
--------------------	-----------

---

<b>Annexe statistique</b>	<b>24</b>
Monitoring de la dimension mondiale du développement durable	24
Analyse préliminaire des liens entre les indicateurs MONET et les ODD	25

# Avant-propos

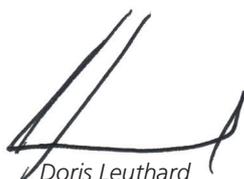
L'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) constitue, avec ses objectifs de développement durable (ODD), un cadre de référence important pour la Suisse. Le Conseil fédéral le prend très au sérieux et s'implique dans sa mise en œuvre à tous les niveaux : national, régional et mondial. Au niveau national, il a notamment défini des objectifs spécifiques à cet égard dans la Stratégie pour le développement durable 2016-2019, qu'il a adoptée en janvier 2016 et dans laquelle il fait référence aux ODD. Désormais, la Suisse rendra régulièrement compte à l'ONU de sa progression dans la réalisation de l'Agenda 2030.

L'objectif est d'aligner aussi précisément que possible la stratégie du gouvernement suisse pour le développement durable de même que ses politiques internationales sur l'Agenda 2030, afin d'assurer la contribution du pays à la réalisation des ODD d'ici à 2030. Dans cette perspective, la Confédération, les cantons et les communes travailleront en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé les milieux académiques et le parlement. Pour réussir, la Suisse devra notamment relever quatre défis : 1) assurer la cohérence et une coordination efficace de son engagement et de son action sur les plans national, régional et mondial ; 2) créer et développer des mécanismes de monitoring et d'examen appropriés ; 3) inclure dans la mesure du possible les activités du secteur privé ; 4) rendre des comptes et communiquer les résultats obtenus en toute transparence.

La Suisse a entrepris la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aussitôt après avoir adopté le texte en septembre 2015. Le 18 décembre de la même année, le Conseil fédéral a défini les premières mesures à prendre et engagé l'administration fédérale dans un processus interministériel. Le présent rapport témoigne de la volonté de la Suisse de présenter et de rendre des comptes sur les travaux entrepris jusqu'à présent pour réaliser l'Agenda 2030. Il fait le point sur les premières expériences, les premiers enseignements et les premières réussites tout en révélant les défis que le pays devra relever pour arriver au but.



*Didier Burkhalter*  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral  
des affaires étrangères



*Doris Leuthard*  
Conseillère fédérale  
Cheffe du Département fédéral de  
l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication

# Résumé

La Confédération suisse considère l'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) comme une occasion unique de renforcer et de promouvoir le développement durable à tous les niveaux : mondial, régional, national et infranational. Elle a par conséquent joué un rôle actif de 2013 à 2015 dans le processus international d'élaboration des objectifs de développement durable (ODD), des moyens de mise en œuvre, du cadre de financement (Programme d'action d'Addis Abeba) et d'un système de suivi et de révision efficace. L'une de ses principales préoccupations a été, pendant le processus de négociation, et reste aujourd'hui, de parvenir à intégrer dans les nouveaux objectifs les dimensions sociale, économique et environnementale d'une façon équilibrée, en tenant compte de leurs interconnexions.

## Un engagement fort à tous les échelons

Le Conseil fédéral suisse a décidé en décembre 2015 de maintenir ce niveau élevé d'engagement et d'apporter une contribution substantielle à la réalisation de l'Agenda 2030, tant par sa politique intérieure que par sa politique étrangère. En janvier 2016, il a adopté la Stratégie pour le développement durable 2016-2019 (SDD), qui souligne la nécessité d'une intégration cohérente du développement durable dans tous les domaines politiques. La Suisse entend par conséquent, dans la mesure du possible, axer ses engagements internationaux, en particulier sa coopération internationale et ses politiques étrangères sectorielles, sur les ODD.

## Une action immédiate pour lancer la réalisation

Pendant une phase « de transition » qui couvre les années 2016 et 2017, un groupe de travail interministériel temporaire est chargé de faire exécuter un programme de travail complet dont les objectifs sont les suivants :

- » clarifier les responsabilités, les processus et les arrangements institutionnels au sein de l'administration fédérale afin de favoriser la mise en œuvre efficace et le suivi de l'Agenda 2030 ;
- » mener une étude de référence et une analyse des lacunes portant sur tous les ODD et leurs cibles, afin d'identifier et de définir les futurs champs d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;

- » assurer un monitoring et un reporting appropriés en étendant le système suisse d'indicateurs du développement durable comme il convient.

D'ici au début 2018, un rapport résumant ces efforts, entre autres, et formulant des recommandations concernant la réalisation de l'Agenda 2030 par la Suisse sera présenté au Conseil fédéral. Sur la base des conclusions tirées de la phase de transition et des décisions du Conseil fédéral, la Suisse présentera une première évaluation nationale complète lors du forum politique de haut niveau (HLPF) 2018.

## Favoriser l'appropriation des principes du développement durable et accroître la cohérence politique

Dans un pays décentralisé comme la Suisse, les autorités infranationales, c'est-à-dire les cantons et les communes, jouent un rôle déterminant. Il est par conséquent primordial pour la Confédération d'intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux du gouvernement afin d'en favoriser et d'en développer l'appropriation. Il ne s'agit pas de considérer le développement durable comme une tâche gouvernementale supplémentaire, mais plutôt l'intégrer autant que possible dans les processus de planification et de contrôle courants. La réalisation de l'Agenda 2030 confère une importance particulière à la collaboration verticale entre Confédération, cantons et communes, de même qu'au renforcement de la cohérence politique en matière de développement durable à tous les niveaux.

La Suisse a une grande expérience de la conduite de processus de coordination politique fondés sur la participation des parties prenantes, sur les plans tant national qu'international. Elle a consolidé depuis l'automne 2015 des processus participatifs antérieurs liés au développement durable. Il en a résulté une nouvelle procédure de consultation, très complète (le « Dialogue 2030 pour le développement durable »), grâce à laquelle le dialogue entre parties prenantes continuera de fournir des éléments de réflexion et tous les groupes concernés seront impliqués dans les processus liés aux différents aspects de la politique de la Confédération en matière de développement durable : cycle de planification, mise en œuvre, monitoring, évaluation et reporting.

## Stratégie pour le développement durable 2016–2019

La Confédération suisse entend intégrer le développement durable à toutes ses politiques sectorielles au moyen des principes suivants, qui figurent dans la SDD :

- » *se responsabiliser face à l'avenir ;*
- » *prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée ;*
- » *intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques ;*
- » *accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence ;*
- » *atteindre un développement durable par le partenariat*

L'Agenda 2030 fournit un cadre de référence par rapport aux enjeux cruciaux que chaque pays doit affronter en tenant compte des circonstances qui lui sont propres. Dans cet esprit, la SDD consiste en un plan d'action concret, qui s'articule autour de neuf champs thématiques appartenant aux secteurs prioritaires du développement durable, en tenant compte de ses dimensions mondiales et des interactions de la Suisse avec d'autres pays. Ces priorités sont fondées sur les aspects prioritaires de la politique générale poursuivie par le gouvernement fédéral, sur les objectifs déterminés par l'Agenda 2030 et sur les résultats du dialogue des parties prenantes :

- » Consommation et production (ODD 12)
- » Infrastructure, mobilité et développement urbain (ODD 9 et 11) ;
- » Énergie et climat (ODD 7 et 13) ;
- » Ressources naturelles (ODD 2, 6, 14 et 15) ;
- » Systèmes économique et financier (ODD 8, 10, 16 et 17) ;
- » Éducation, recherche et innovation (ODD 4) ;
- » Sécurité sociale (ODD 1 et 16) ;
- » Égalité entre les sexes et cohésion sociale (ODD 5, 10 et 16) ;
- » Santé (ODD 3)

## La politique étrangère de la Suisse

La SDD comprend aussi un certain nombre d'activités relevant de la politique étrangère de la Suisse, laquelle intègre le développement durable sur tous les plans : économie, coopération internationale et politique étrangère sectorielle. En s'engageant ainsi dans des processus internationaux axés sur des secteurs spécifiques (y compris des conventions multilatérales, des accords bilatéraux et des programmes régionaux et internationaux [de l'ONU]), la Suisse contribue à la progression du développement durable dans chacune de ses trois dimensions. La Stratégie de politique étrangère suisse 2016-2019 fournit les grandes lignes de l'engagement international du pays pour la législature en cours. Le développement durable est l'une de ses quatre priorités.

L'Agenda 2030 et les ODD feront à l'avenir partie intégrante des efforts de la Suisse en matière de coopération internationale. Dans son message sur la coopération internationale 2017-2020, qui est en cours d'examen au Parlement, le Conseil fédéral sollicite des crédits cadres et détermine les instruments qui serviront à mettre en œuvre les ODD dans le cadre de la coopération internationale helvétique. De 2017 à 2020, la Suisse, soucieuse de renforcer sa contribution à la réalisation des ODD correspondants et à la réalisation du Programme d'action d'Addis Abeba, focalisera ses efforts sur les sept objectifs suivants :

- » Contribuer au développement d'un cadre international permettant de répondre aux défis globaux
- » Prévenir et gérer les conséquences des crises et catastrophes et de la fragilité, et promouvoir la transformation des conflits
- » Assurer un accès durable aux ressources et aux services pour tous
- » Promouvoir une croissance économique durable
- » Renforcer l'état de droit et la participation démocratique, soutenir des institutions au service de la société et de l'économie
- » Assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- » Renforcer l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles.

## Transition institutionnelle vers une mise en œuvre et un suivi efficaces

Pendant la phase de transition 2016-2017, la Suisse renforcera l'alignement de sa politique en matière de développement durable sur l'Agenda 2030. Elle examinera les questions relatives à d'éventuels arrangements institutionnels et proposera des modifications si nécessaire. Elle accordera une attention particulière à une coordination aussi efficace que possible des processus nationaux, infranationaux et internationaux, le but étant de s'appuyer sur les structures existantes pour mettre en place au sein de la Confédération un processus qui permette la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 dans ses politiques intérieure et étrangère. Elle veillera à créer des synergies entre les processus nationaux et internationaux tout en évitant les doublons et les chevauchements. Elle réfléchira aussi en amont à ce qu'implique exactement la poursuite des ODD.

Les services fédéraux doivent intégrer le développement durable dans leurs rapports périodiques sur des éléments ou des champs d'activité couverts par leurs politiques sectorielles. Pour mesurer sa contribution aux ODD et pour en rendre compte, la Suisse utilise son système de monitoring du développement durable (MONET), en place depuis 2003, dont les quelque 75 indicateurs régulièrement mis à jour révèlent les domaines dans lesquels elle progresse sur la voie du développement durable. Le cadre de référence du système a été révisé en mai 2016 afin de pouvoir prendre en compte l'Agenda 2030 et les ODD, et constitue désormais la base du reporting national et international.

La Confédération est par ailleurs très impliquée dans le Forum politique de haut-niveau (HLPF) sur le développement durable aux côtés de tous les autres pays et des représentants des acteurs concernés. Elle participera donc au reporting périodique et au monitoring de la poursuite des ODD tels qu'ils sont prévus, fournira des propositions spécifiques visant à améliorer le fondement des données, et aidera les pays en développement à nourrir leurs capacités nationales à concevoir des stratégies pour le développement durable et à suivre la mise en œuvre de celles-ci.

## Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SDD est financée au moyen du budget approuvé des services fédéraux, lesquels sont chargés d'incorporer dans leurs prévisions les ressources financières nécessaires. La Confédération suisse soutient aussi le Programme d'action d'Addis Abeba, cadre de financement et de mise en œuvre global adopté par tous les Etats membres de l'ONU lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Elle apporte en outre un appui résolu aux conventions et normes internationales afin de renforcer le cadre normatif mondial qui doit permettre d'atteindre les ODD.

La Confédération suisse prend des mesures pour relever les nombreux défis que pose l'adaptation des ODD à son contexte national. Elle entend notamment nouer des partenariats de mise en œuvre dans tous les domaines et à tous les niveaux. Une coopération étroite entre le gouvernement, les associations intéressées et des organisations non gouvernementales principalement liées aux questions d'environnement et de coopération au développement, au monde des affaires et à l'action sociale, s'y développe avec constance depuis de nombreuses années. Cette approche coordonnée entre secteurs et acteurs d'horizons variés sera consolidée afin d'asseoir les partenariats sur une base plus large et de lancer des initiatives multipartites, le but étant d'étayer l'action significative de la Suisse en faveur de la progression de notre monde sur la voie du développement durable d'ici à 2030.

# Introduction

La Suisse a fait de l'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) adopté par les États membres de l'ONU le 25 septembre 2015 sa priorité numéro un en matière de développement durable. Elle a joué un rôle actif dans l'élaboration des objectifs universels, du cadre de financement et d'un système de monitoring et d'examen efficace. Elle s'était déjà fortement engagée à un stade précoce, lors du processus qui a mené à la décision, prise à la Conférence Rio+20 en 2012, de définir les objectifs de développement durable (ODD). Au lendemain de Rio+20, elle a co-dirigé deux consultations thématiques mondiales du Groupe des Nations Unies pour le développement consacrées à l'eau et à la dynamique des populations. Elle est ensuite devenue membre du groupe de travail ouvert sur les ODD, au sein duquel elle partageait son siège avec la France et l'Allemagne.

Pendant le processus de négociation, la Suisse s'est montrée particulièrement soucieuse de l'intégration équilibrée des dimensions sociale, économique et environnementale aux nouveaux objectifs et de la prise en compte des liens unissant les objectifs entre eux. Elle s'est fortement investie, d'emblée, dans la création d'un cadre intergouvernemental de monitoring et d'examen efficace, qui permette de faire le point sur les progrès accomplis et de partager les expériences concernant la poursuite des ODD. La Suisse s'est aussi engagée pour la création du HLPF lors de la conférence Rio+20.

La Suisse restera pleinement mobilisée pour apporter une contribution décisive à la réalisation de l'Agenda 2030 pendant toute la durée du processus, tant par sa politique intérieure que par sa politique étrangère, y compris sa coopération internationale et toutes les politiques sectorielles concernées. Le développement durable doit être une caractéristique cohérente de tous les secteurs politiques ; il est inscrit dans la Constitution suisse de nombreux endroits (voir p. 11).

Alors que la Suisse axera sa coopération internationale future sur les ODD, elle s'est dotée, sur le plan national, d'un instrument clé : la stratégie pour le développement durable (SDD), dont la dernière version date de janvier 2016. La SDD décrit la façon dont la Suisse entend contribuer à la concrétisation de l'Agenda 2030 et à la réalisation des ODD tout en exposant les priorités politiques à moyen et long termes du Conseil fédéral en matière de développement durable, l'objectif étant d'aligner aussi précisément que possible la SDD sur l'Agenda 2030 pour permettre à la Suisse de jouer pleinement son rôle dans la poursuite des ODD.

Dans le présent rapport, la Confédération suisse rend compte des premières démarches qu'elle a entreprises en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

Photo: UN Photo/Cia Pak



# Méthodologie et processus de préparation de l'examen

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a arrêté les premières mesures que devait prendre la Suisse en vue de la réalisation de l'Agenda 2030. Il a alors chargé l'administration fédérale de prendre des dispositions immédiates pour l'établissement d'un rapport sur la réalisation de l'Agenda 2030 et la poursuite des ODD, d'identifier les domaines dans lesquels il faut agir et de formuler des recommandations au sujet de mesures concrètes. La réalisation de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse reposera sur des stratégies et des instruments existants, dont :

- » la stratégie pour le développement durable ;
- » le système suisse de monitoring du développement durable (MONET) ;
- » la coopération internationale suisse, y compris l'aide humanitaire, la coopération au développement, l'aide à la transition, le développement économique et la sécurité humaine ;
- » les stratégies et les politiques nationales et internationales sectorielles, y compris les conventions multilatérales et les accords bilatéraux, et les institutions régionales et mondiales (de l'ONU)

La SDD est l'instrument principal de la réalisation de l'Agenda 2030 en Suisse. Le Conseil fédéral y fixe ses intentions politiques concernant le développement durable depuis 1997. Elle est par conséquent pleinement intégrée dans l'agenda législatif du gouvernement suisse, renforçant encore le lien entre le contenu et les procédures des deux processus. La SDD embrasse un horizon de moyen à long terme et définit des actions stratégiques fondées sur la mise en œuvre du droit en vigueur.

Pendant la phase de transition 2016-2017, un groupe de travail interministériel temporaire (voir p. 18) est chargé de faire exécuter un programme de travail complet (voir p. 11) dont il approuvé la teneur en mars 2016, et dont les services fédéraux compétents doivent assurer le financement tout en fournissant les ressources nécessaires.

Le groupe de travail interministériel a rédigé le premier jet du présent rapport sur les premières mesures prises par la Suisse pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le texte a ensuite été débattu dans le cadre des mécanismes de consultation participative déjà mis en place au sein de l'administration fédérale pour traiter des questions antérieures dans le même contexte. De façon générale, les processus de mise en œuvre et de suivi lancés après l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015 reposent sur des mécanismes de coordination et de participation existants.

# Politique et environnement propice

## Favoriser l'appropriation des ODD

La mise en œuvre d'une politique de développement durable est un processus complexe, de longue haleine. Pour favoriser l'appropriation des ODD, une coopération étroite et bien coordonnée est indispensable entre tous les échelons du gouvernement de même qu'avec les représentants de tous les groupes concernés, y compris le secteur privé, la société civile, l'enseignement et les politiques. La Suisse a une longue expérience de la conduite de processus politiques impliquant la participation des parties prenantes, sur les plans tant national qu'international. Au sein de l'administration fédérale, la coordination se fait par le biais d'une approche pangouvernementale qui se traduit aussi au niveau politique dans les processus internationaux en matière de développement durable. Une collaboration étroite entre les départements concernés est une marque de l'engagement de la Suisse pour le développement durable.

## Implication des parties prenantes

De 2012 à 2015, les parties prenantes suisses ont participé à deux dialogues publics parallèles : l'un sur l'engagement de la Suisse par rapport à l'Agenda 2030, dirigé par un groupe de travail interministériel sous la houlette de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'autre concernant la nouvelle SDD, dirigé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et par le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD). Elles ont eu l'occasion d'y exposer leurs intérêts, leurs points de vue et leurs objectifs en matière de développement durable et d'en discuter avec les autres participants, qui dans les deux cas étaient des représentants de la société civile, du monde des affaires, de l'éducation, du monde politique et de l'administration fédérale. Le dialogue sur la SDD intégrait également les cantons en raison de la dimension nationale du sujet.

Les réactions des parties prenantes à ces consultations ont été intégrées à la position de la Suisse sur son engagement en faveur de l'Agenda 2030, laquelle a été adoptée par le Conseil fédéral en juin 2014 et a abouti à un mandat de négociation pour la délégation helvétique aux négociations intergouvernementales sur l'Agenda 2030 et sur le Programme d'action d'Addis Abeba en 2015.

Les réactions des parties prenantes à ces consultations ont été intégrées à la position de la Suisse sur son engagement en faveur de l'Agenda 2030, laquelle a été adoptée par le Conseil fédéral en juin 2014 et a abouti à un mandat de négociation pour la délégation helvétique aux négociations intergouvernementales sur l'Agenda 2030 et sur le Programme d'action d'Addis Abeba en 2015. Les résultats de ce dialogue ont été intégrés à un rapport de synthèse qui a servi de base à la nouvelle stratégie. Dans le cadre d'un dialogue associant un grand nombre de parties prenantes, les cantons et les communes ont été impliqués dans le processus de révision de la SDD, et ils le seront plus étroitement encore lorsqu'il sera question de la réalisation de l'Agenda 2030.

Ces processus ont été consolidés depuis l'automne 2015, avec à la clé une nouvelle procédure de consultation, très complète (le Dialogue 2030 pour le développement durable), grâce à laquelle le dialogue entre parties prenantes continuera de fournir des éléments de réflexion et tous les groupes concernés seront impliqués dans les processus liés aux différents aspects de la politique de la Confédération en matière de développement durable : monitoring, planification, mise en œuvre, évaluation et reporting. Pendant la phase de transition 2016-2017, la Suisse déterminera la façon dont elle impliquera les parties prenantes, en particulier dans l'élaboration du premier rapport national d'envergure qu'elle entend présenter lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) en 2018.

## Favoriser l'appropriation des principes du développement durable et accroître la cohérence politique

Intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux du gouvernement afin d'en favoriser et d'en développer l'appropriation est une préoccupation majeure de la Suisse. Aussi la collaboration verticale entre Confédération, cantons et communes revêt-elle une importance particulière dans ce pays décentralisé. Les cantons et les communes ont leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Bon nombre d'entre eux ont déjà utilisé la stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable comme cadre de réfé-

rence pour leurs propres activités. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les décideurs de tous les échelons gouvernementaux sont invités à renforcer leur engagement et à prendre des initiatives. Il ne s'agit pas de considérer le développement durable comme une tâche gouvernementale supplémentaire, mais plutôt comme un moyen d'accroître l'appropriation et la cohérence politique, à intégrer autant que possible dans les processus de planification et de contrôle courants.

La Suisse entend par ailleurs renforcer les mécanismes existants qui permettent d'accroître la cohérence des politiques fédérales en matière de développement. La préparation des décisions du Conseil fédéral, qui implique la consultation de différents services ou la mise en place de groupes de travail interministériels sur des sujets spécifiques, est capitale à cet égard. Lors de ces processus de consultation et de coordination, les participants examinent les initiatives de la Confédération dans certains domaines pour vérifier qu'elles sont bien compatibles avec le développement durable, le but étant de mieux exploiter les synergies entre différentes politiques et d'atténuer les éventuels conflits d'objectifs et effets secondaires négatifs. Les recherches et le travail de fond nécessaires pour mettre en place un système d'observation pour les différents aspects de la politique étrangère et les instruments de monitoring correspondants sont en cours.

## Intégration des ODD dans le cadre national

La nouvelle Constitution fédérale de 1999 mentionne le développement durable à plusieurs reprises.<sup>1</sup> Tous les quatre ans, le Conseil fédéral soumet au Parlement un message dans lequel il expose son programme pour la législature à venir. La programmation législative et la SDD sont donc étroitement liées au niveau tant des contenus que des perspectives procédurales.

---

1 L'art. 2 expose le but premier de la Confédération, qui est de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays (al. 2) et de s'engager en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique (al. 4). L'art. 73 dispose que la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain. L'art. 54 précise quant à lui les objectifs de la politique étrangère suisse, qui reprennent des éléments importants du développement durable : préserver la prospérité, contribuer à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

Bien que l'Agenda 2030 n'ait aucun caractère contraignant, les États qui l'ont adopté ont manifesté leur volonté d'unir leurs forces pour atteindre les ODD d'ici à 2030, de faire des ODD un cadre de référence pour leurs stratégies et leurs processus de planification nationaux, et d'apporter une contribution appropriée à leur réalisation sur les plans national et international. La Confédération suisse prend cet engagement très au sérieux. Sur le plan national, elle a notamment défini dans sa SDD des objectifs spécifiques qui renvoient aux ODD.

Although the 2030 Agenda is not legally binding, by adopting it all states declared their willingness to work together to achieve the SDGs by 2030, to adopt them as a reference framework for their national strategies and planning processes, and to make an appropriate contribution to their implementation at national and international level. The Swiss Confederation takes this very seriously and is highly committed to its implementation. One of the ways in which this will happen at the domestic level is through the specific targets defined in the SDS which refer to SDG targets.

## Lignes directrices de la politique du développement durable

Dans les lignes directrices de la politique du développement durable, qui font partie de la SDD, le Conseil fédéral expose sa vision du développement durable et explique comment il entend intégrer cette vision dans les différentes politiques sectorielles de la Confédération. Ces lignes directrices se fondent sur la Constitution fédérale et sur divers documents de référence des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les voici.

- » **se responsabiliser face à l'avenir** : suivant le principe de la responsabilité commune, mais partagée, les pays industrialisés hautement développés, responsables au premier chef des processus de développement passés et présents et disposant de ressources financières et techniques plus importantes, doivent prendre de l'avance dans ce domaine. « Se responsabiliser face à l'avenir » signifie aussi promouvoir le principe de précaution, celui du pollueur-payeur et celui de la responsabilité civile, puisqu'ils constituent les conditions fondamentales d'une action économique, environnementale et sociale viable à long terme et à tous les niveaux.
- » **prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée** : lors de l'élaboration de la politique fédérale, il y a lieu de veiller à ce que les trois dimensions qui se complètent, à savoir « capacité économique », « solidarité sociale » et « responsabilité environnementale », soient traitées sur un pied d'égalité. Le « modèle du

stock de capital » constitue une référence complémentaire. Une interchangeabilité limitée entre les stocks est possible pour autant que certaines conditions comme les exigences sociales, économiques et environnementales minimales soient respectées.

- » **intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques :** le développement durable n'est pas une politique sectorielle supplémentaire mais un concept « régulateur » primordial en fonction duquel tous les domaines politiques doivent s'articuler. La Constitution fédérale dispose que le développement durable est un but de l'État et ainsi une tâche incombant à toutes les autorités. Il doit être intégré au préalable dans les processus de planification et de pilotage existants du Conseil fédéral, des départements et des services fédéraux.
- » **accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence :** les différentes politiques sectorielles doivent être cohérentes entre elles, aussi bien en matière de politique intérieure que de politique étrangère. Les décisions politiques d'une grande portée doivent reposer sur des propositions dont les conséquences économiques, sociales et écologiques sont évaluées à temps et en toute transparence afin de permettre l'optimisation de l'action de l'État. Cette approche implique de mettre en évidence les conflits de fond et de présenter clairement la pesée des intérêts en présence.
- » **atteindre un développement durable par le partenariat :** de nombreux problèmes de notre pays ne peuvent être résolus de façon constructive que par une étroite collaboration des trois niveaux de l'État. La structure fédéraliste de la Suisse confère aux cantons et aux communes des compétences étendues et des possibilités d'influence considérables dans de nombreux domaines essentiels pour le développement durable. La société civile et le secteur privé doivent aussi être associés le plus possible à la conception et à la mise en œuvre de la politique du développement durable.

### **Phase de transition 2016–2017 : programme de travail**

Le but du Conseil fédéral est d'aligner aussi précisément que possible sur l'Agenda 2030 sa SDD, sa politique étrangère, y compris la coopération internationale, et toutes ses politiques sectorielles en rapport avec le sujet, afin d'assurer la contribution de la Suisse à la réalisation des ODD d'ici à 2030. Conformément à sa décision de décembre 2015, les premières mesures visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030 sont en train d'être mises en place.

Le programme de travail prévu pour la phase de transition de 2016–2017 comprend notamment les éléments suivants :

- » réalisation conjointe d'une étude de référence sur l'ampleur de la contribution actuelle de la Suisse à la poursuite des ODD, principalement dans le domaine des politiques sectorielles, et d'une analyse des lacunes afin d'identifier et de définir les futurs champs d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- » clarification des arrangements et transfert de responsabilités concernant les différents ODD aux services fédéraux responsables des politiques sectorielles correspondantes ;
- » détermination du processus et de la structure interne dont l'administration fédérale aura besoin pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans le but d'assumer la responsabilité de la réalisation à long terme des ODD et de leurs cibles dans les processus sectoriels ;
- » alignement des comptes rendus sur les exigences de l'ONU, préparation du premier rapport substantiel de la Suisse en prévision du HLPF 2018 ;
- » extension du système fédéral de monitoring du développement durable « MONET » afin d'assurer un monitoring et un reporting appropriés ;
- » détermination des modalités de la participation des parties prenantes aux consultations et aux partenariats de mise en œuvre pour l'Agenda 2030.

D'ici début 2018, un rapport résumant ces efforts, entre autres, et formulant des recommandations pour la réalisation de l'Agenda 2030 par la Suisse sera présenté au Conseil fédéral. Sur la base des conclusions tirées de la phase de transition et des décisions du Conseil fédéral, la Suisse présentera une première évaluation nationale complète lors du HLPF 2018.

### **Intégration des trois dimensions du développement durable**

Les ODD s'ancrent dans un narratif plus large de transformation qui traduit une volonté commune de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et de promouvoir l'inclusion sociale de même qu'un développement humain universel respectueux de la dignité humaine, des droits de l'homme et des limites de la planète. Ces objectifs s'appliquent à tous les pays de la même façon. Ils tiennent compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux de manière équilibrée et intègrent des sujets aussi essentiels pour le développement durable que les sociétés pacifiques, l'état de droit et la gouvernance.

Les mesures qui visent à mettre en œuvre l'Agenda 2030 doivent dans l'idéal prendre en compte ses trois dimensions complémentaires que sont l'économie, l'environnement et le développement social. La Suisse s'efforce quant à elle d'intégrer ces trois dimensions de façon équilibrée dans toutes ses politiques et stratégies sur le sujet, sur le plan tant national qu'international.

Les exemples qui suivent illustrent l'engagement de la Suisse à cet égard :

## I SANTÉ2020

**Santé2020 est un récapitulatif des priorités en matière de politique de santé définies par le Conseil fédéral le 23 janvier 2013 pour une période de huit ans.**

La population suisse bénéficie d'un bon système de santé, qui a notamment pour atouts la garantie de l'accès aux soins, la palette des prestations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et la qualité élevée des soins, gages d'une qualité de vie élevée et d'une espérance de vie largement supérieure à la moyenne.

Le système actuel a également ses faiblesses : sa transparence est limitée, sa gestion ne suit pas de cap défini, ses bases statistiques et analytiques sont incomplètes et il induit des effets pervers qui engendrent inefficacité et dépenses inutiles. En outre, la Suisse investit trop peu dans la prévention et le dépistage précoce de maladies.

Au cours des années à venir, le système va par ailleurs être confronté à quatre défis importants : l'augmentation des maladies chroniques ; l'évolution nécessaire des soins ; la nécessité de garantir le financement du secteur de la santé, en croissance constante ; le manque de gestion et de transparence.

Pour préserver les acquis, supprimer durablement les faiblesses du système et relever les défis précités, une stratégie bénéficiant d'une large assise politique s'impose. Santé2020 définit quatre domaines d'action principaux (garantir la qualité de vie ; renforcer l'égalité des chances et la responsabilité individuelle ; garantir et renforcer la qualité des soins ; garantir la transparence, améliorer la gestion et la coordination) que complètent douze objectifs subdivisés en trois mesures chacun. Ces 36 mesures complètent celles déjà en vigueur dans le domaine de la santé.

L'un des principaux domaines d'action de l'année 2016 sera la mise en œuvre de l'approche « la santé dans toutes les politiques ». La santé de la population suisse est influencée à plus de

50 % par des facteurs extérieurs au domaine de la santé publique. Il va donc falloir définir et réaliser des procédures spécifiques en collaboration avec d'autres services fédéraux dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, de l'économie et de la politique sociale, afin de prendre en compte simultanément les trois dimensions du développement durable et plusieurs ODD (numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 16 et 17).

## II PLUS DE CAFÉ AVEC MOINS D'EAU : VERS UNE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE HYDRIQUE DE LA PRODUCTION DE CAFÉ

Au Vietnam, deuxième pays producteur de café du monde, la caféiculture intensive a fragilisé l'accès à l'eau pour cause de gaspillage et de mauvaise gestion. En misant sur des réussites antérieures, un partenariat public-privé entre la Suisse et Nestlé promeut les économies d'eau dans la filière caféicole vietnamienne, conformément aux vues du Comité de coordination du café dirigé par le ministère vietnamien de l'agriculture. Le projet montre, de façon pragmatique, comment intégrer les trois dimensions du développement durable dans un partenariat multipartite qui poursuit simultanément plusieurs ODD (numéros 1, 2, 3, 5, 6, 8, 12, 15, et 17).

L'objectif principal est de garantir un accès à l'eau équitable et suffisant à tous les usagers des hauts plateaux du centre du pays, et de constituer des réserves d'eau décisives en améliorant les pratiques d'irrigation dans la filière caféicole. Le projet vise à toucher une masse critique de producteurs afin d'améliorer les conditions de vie de la population sur le plan socio-économique tout en préservant l'environnement. Les enseignements tirés de ce projet nourriront un dialogue mondial sur la mise en place et l'amélioration de politiques d'irrigation en agriculture. Les enseignements utiles tirés de ce projet nourriront un dialogue mondial sur la mise en place et l'amélioration de politiques d'irrigation en agriculture.

Dans le cadre de ce projet, 50 000 familles de producteurs parmi les plus pauvres et les plus marginalisés reçoivent une formation aux bonnes pratiques agricoles, y compris la gestion de l'eau. Cette action pourrait être étendue à 500 000 familles, soit 2 millions de bénéficiaires. Si 50 000 familles optimisent leurs pratiques d'irrigation, les ressources en eau augmenteront pour quelque 650 000 usagers (12 % de la population des hauts plateaux du centre). Une meilleure gestion de l'eau dans la caféiculture libérera de l'eau pour

d'autres usages (domestique notamment), d'autres cultures (riz, poivre, cacao), l'industrie (traitement du café par voie humide, par ex.), ou encore la production d'électricité (énergie hydroélectrique).

## Objectifs et cibles

La stratégie pour le développement durable 2016–2019 définit les priorités politiques à moyen et à long termes du Conseil fédéral en la matière. Elle énumère les mesures ad hoc que la Confédération mettra en œuvre au cours de la législature. Elle montre en outre comment la Suisse contribuera à la réalisation de l'Agenda 2030 et à la poursuite des ODD pendant cette période. Le but est d'aligner le plus possible la SDD sur l'Agenda 2030 pour permettre à la Suisse de jouer pleinement son rôle dans la poursuite des ODD.

## Plan d'action de la Suisse

Le plan d'action de la SDD vise à délimiter des axes prioritaires dans les domaines politiques dans lesquels le Conseil fédéral estime qu'il y a le plus à faire en se fondant sur trois éléments : les priorités générales de la politique fédérale, les objectifs définis dans l'Agenda 2030 et les résultats du dialogue avec les parties prenantes.

L'Agenda 2030 fournit un cadre de référence par rapport aux enjeux cruciaux que chaque pays doit affronter en tenant compte des circonstances qui lui sont propres. Dans cet esprit, le plan d'action suisse est structuré en neuf champs d'action relatifs aux domaines politiques prioritaires du développement durable, en tenant compte de ses dimensions mondiales et des interactions de la Suisse avec d'autres pays. Chaque champ d'action comprend une vision à long terme pour la Suisse, les défis à relever à moyen terme, les objectifs à l'horizon 2030 définis par le Conseil fédéral en fonction de ces défis et les mesures pour la législature 2015–2019.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces mesures représentent les priorités fixées dans chaque domaine politique. L'évolution générale dans les champs d'action thématiques est suivie par le système de monitoring du développement durable MONET (voir p. 18).

---

## L'ÉCONOMIE VERTE SUISSE

Le Conseil fédéral suisse œuvre depuis 2010 en faveur de l'« économie verte », qui contribue largement au développement durable par des mesures visant à préserver les ressources naturelles tout en renforçant l'économie. En avril 2016, il a adopté le rapport intitulé : « *Économie verte : mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse* », qui dresse le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action Économie verte de 2013 et définit la suite à donner à ce plan en s'appuyant sur les bases légales actuelles (<http://www.bafu.admin.ch/wirtschaft/index.html?lang=fr>). Les mesures ainsi prévues viennent concrétiser les stratégies globales que constituent les ODD et la stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

Les mesures nécessaires pour concrétiser l'économie verte relèvent de trois domaines principaux : consommation et production, déchets et matières premières, et instruments transversaux. Elles supposent notamment une action renforcée dans les domaines des achats publics durables, de la prévention des déchets, du système financier durable et de la formation professionnelle supérieure.

La Confédération (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication [DETEC] / Office fédéral de l'environnement [OFEV]) est chargée de remettre tous les quatre ans un rapport sur l'état de la mise en œuvre des mesures, sur les progrès accomplis et sur la suite à donner. Le prochain rapport est attendu pour fin 2019. Par ailleurs, le Conseil fédéral a déclaré en février 2016 vouloir prendre en compte le développement durable dans sa politique relative aux marchés financiers et a décidé, en mars 2016, d'investir 20 millions de francs suisses dans la recherche sur le développement durable.

## CHAMPS D'ACTION ET OBJECTIFS

### 1 Consommation et production (ODD 12)

- Les entreprises assument leur responsabilité sociétale partout où elles sont actives en Suisse et à l'étranger.
- Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits.
- Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité.
- Les consommateurs sont suffisamment informés pour prendre leurs décisions d'achat compte tenu des aspects relatifs à la qualité, à la sécurité et à la santé et en connaissance des conséquences écologiques et sociales.
- La consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et ainsi à l'impact environnemental.



### 2 Infrastructure, mobilité et développement urbain (ODD 9 et 11)

- Le développement du territoire est polycentrique et se caractérise par un fort réseau de villes. Les atouts des différentes régions sont exploités.
- Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction.
- De nouveaux logements sont créés par un développement de grande qualité à l'intérieur du milieu bâti. Il y a suffisamment d'espaces non bâtis répondant aux besoins des habitants.
- Les structures souterraines et les bâtiments en surface sont planifiés, réalisés, exploités et rénovés conformément aux normes reconnues du développement durable. Ils offrent une solution optimisée sur l'ensemble du cycle de vie.
- Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible. Les normes applicables à la rénovation et à la construction des bâtiments sont sévères.
- La population dispose des infrastructures sportives et des espaces propices à l'activité physique nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur des zones urbaines.
- Les besoins en mobilité sont couverts de manière efficace, économique et écologique par un système de transport intermodal interconnecté et utilisé de façon optimale.
- Les infrastructures de transport se limitent à leur fonction première, assurent une desserte adéquate et garantissent la performance qualitative et quantitative du système de transport.
- Les zones urbaines et les infrastructures sont protégées de manière adéquate contre les dangers naturels.



### 3 Énergie et climat (ODD 7 et 13)

- Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 50 % par rapport au niveau de 1990, dont au moins 30 % par des mesures prises en Suisse (réduction moyenne de 25 % d'ici 2021 et de 30 % d'ici 2030).
- La consommation d'énergie moyenne par personne est réduite de 34 % par rapport au niveau de l'an 2000 (de 16 % d'ici 2020 et de 43 % d'ici 2035).
- La consommation d'énergie moyenne par personne est réduite de 10 % par rapport au niveau de l'an 2000 (de 3 % d'ici 2020 et de 13 % d'ici 2035).
- La production indigène moyenne d'électricité renouvelable se monte au moins à 49 TWh (dont 37 TWh d'hydraulique; 51 TWh en tout dont 37 TWh d'hydraulique en 2035).
- Les conséquences du changement climatique sur les processus de dangers naturels sont connues et l'évolution des risques est détectée à temps.
- Les risques du changement climatique sont minimalisés et les opportunités climatiques saisies; la population, les biens et les ressources naturelles sont protégés; la capacité d'adaptation de l'économie, de l'environnement et de la société est augmentée.



### 4 Ressources naturelles (ODD 2, 6, 14 et 15)

- Une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalignée; l'état des milieux naturels ainsi que l'état de conservation des espèces sont améliorés.
- Les fonctions du sol sont maintenues à long terme. Les utilisations du sol ne provoquent pas de dégradation et, là où cela est possible, les sols et leur fonctionnalité sont reconstitués.
- Les forêts sont gérées et exploitées de manière efficace et respectueuse de la nature. Elles remplissent toutes leurs fonctions de façon équivalente, leur structure spatiale et leur superficie sont conservées.
- L'évolution du paysage se conçoit et se fait dans le respect de son identité. Les prestations du paysage sont reconnues et préservées.
- L'agriculture et la filière alimentaire sont compétitives et résilientes, elles préservent l'environnement et utilisent avec efficacité les ressources tout au long de la chaîne alimentaire.



## 5 Systèmes économique et financier (ODD 8, 10, 16 et 17)

- L'économie suisse est capable d'augmenter durablement la productivité du travail. Elle est résiliente, assure l'emploi, utilise plus efficacement les ressources et augmente la prospérité de la population. Comme contribution au respect des capacités de la planète, elle évite la surexploitation des ressources naturelles et réduit considérablement l'impact environnemental de la consommation et de la production.
- Des conditions de travail décentes et les standards sociaux sont respectés et encouragés.
- Le budget de l'État est équilibré. Les fonds publics sont gérés sans porter préjudice aux générations futures.
- La place financière suisse est compétitive, transparente et orientée sur le long terme. Sur le plan international, elle se distingue par sa qualité, son intégrité et sa stabilité. Des mesures préventives sont prises pour limiter la taille des établissements financiers (« too big to fail »).
- Les mécanismes d'internalisation des externalités négatives dans les prix du marché sont développés et mis en œuvre quand cela est possible et pertinent.



## 6 Éducation, recherche et innovation (ODD 4)

- Le développement durable fait partie intégrante du système FRI et il est renforcé par ses instruments d'encouragement en Suisse et à l'étranger.
- Le développement durable fait partie intégrante des objectifs communs de la Confédération et des cantons pour l'espace suisse de formation.
- Les individus sont rendus capables de contribuer à la promotion du développement durable.



## 7 Sécurité sociale (ODD 1 et 16)

- La sécurité sociale permet à l'ensemble de la population de participer à la vie sociale et économique. Elle est adaptée à l'évolution du contexte social et économique et son financement est assuré.
- Les différents systèmes de sécurité et d'intégration sont coordonnés de manière optimale. Les prestations de soutien proposées sont utilisées de manière efficace et efficiente dans l'intérêt des personnes soutenues.
- Les personnes menacées ou touchées par la pauvreté ont de bonnes chances d'intégration professionnelle et sociale.
- Les personnes à protéger bénéficient de la protection nécessaire et sont intégrées le plus rapidement possible. Les requérants d'asile sont traités de manière crédible, efficace et correcte dans le respect des principes de l'état de droit.



## 8 Égalité entre les sexes et cohésion sociale (ODD 5, 10 et 16)

- Toutes les catégories de population ont la possibilité de participer à la vie sociale. Le bénévolat et le volontariat sont reconnus et encouragés comme piliers de notre société.
- L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique. Le travail de soin (care) non rémunéré est réparti de manière plus égale entre femmes et hommes.
- Toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles ont diminué de façon importante.
- Les migrants sont rapidement et durablement intégrés en Suisse. Ils bénéficient de l'égalité des chances dans la participation à tous les aspects de la vie.
- Les personnes handicapées sont intégrées dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique.
- Les barrières et les structures discriminatoires sont levées, les victimes de discrimination raciale reçoivent soutien et conseil.
- La cohésion sociale et la diversité culturelle dans les quartiers et le voisinage sont élevées.
- La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones très prisées; les catégories défavorisées ont accès à des logements sociaux.



## 9 Santé (ODD 3)

- L'augmentation de la charge de morbidité due aux maladies non transmissibles et aux maladies mentales est freinée et les décès prématurés sont en baisse.
- La proportion d'habitants ne faisant pas assez d'activité physique est réduite de 10% par rapport à 2015.
- La proportion de personnes abusant ou dépendant de substances est réduite. Les personnes dépendantes reçoivent l'aide et le traitement dont elles ont besoin.
- Les malades chroniques reçoivent le soutien et le traitement dont ils ont besoin.
- Le niveau élevé atteint en matière de protection de la santé et de lutte contre les maladies transmissibles est maintenu.
- Les personnes résidant en Suisse sont bien informées et sensibilisées en matière de santé.
- L'offre en personnel soignant qualifié est suffisante pour assurer un système de santé de qualité.



## La politique étrangère de la Suisse

La SDD et son plan d'action comprennent aussi un certain nombre d'activités relevant de la politique étrangère de la Suisse, laquelle intègre le développement durable dans tous les secteurs : économie, environnement, coopération internationale et autres. En s'engageant ainsi dans des processus internationaux axés sur des secteurs spécifiques (y compris des conventions multilatérales, des accords bilatéraux et des programmes régionaux et internationaux [de l'ONU]), la Suisse contribue à la progression du développement durable dans chacune de ses trois dimensions.

La Stratégie de politique étrangère suisse 2016-2019 donne les grandes lignes de l'engagement international du pays pour la législature en cours. Le développement durable est l'une de ses quatre priorités. Elle s'attache en particulier à la réduction de la pauvreté, à la diminution des risques planétaires, au soulagement des populations dans le besoin, à la protection et à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la promotion de la paix, à l'émergence de sociétés inclusives et au respect des droits de l'homme. La Confédération suisse œuvre en faveur d'une transformation de l'économie et de la société afin de respecter les limites planétaires et d'assurer la prospérité des générations actuelles et futures. Ainsi, outre ses actions de politique intérieure, elle contribue concrètement aussi à la réalisation de l'Agenda 2030, notamment des ODD, sur le plan international.

La Confédération suisse veille à une politique cohérente en matière de développement durable dans l'utilisation de ses instruments de coopération internationale et dans ses politiques extérieures sectorielles. Cette volonté de cohérence implique de concevoir les différents domaines de politique étrangère de même que la coordination entre politique extérieure et politique intérieure en vue d'éliminer autant que possible les contradictions et d'encourager les effets de synergie. Dans le cadre des politiques extérieures sectorielles et des processus et initiatives internationaux, notamment de la politique extérieure en matière d'environnement et de santé, de la politique économique, commerciale et financière extérieure, dans le domaine de l'agriculture et de la politique extérieure en matière de migrations, la Confédération s'engage avec des programmes et des contributions au dialogue politique avec les pays partenaires ou sur le plan international en vue de la maîtrise des risques planétaires et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

## LE PROGRAMME POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES DU 10YFP

La conférence Rio+20 a réaffirmé l'importance des modes de consommation et de production durables pour l'ensemble du développement durable et créé le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) dans le but de déconnecter la croissance économique de la hausse des taux d'exploitation des ressources naturelles et de ses effets sur l'environnement. Avec l'adoption des ODD, les modes de consommation et de production durables font désormais partie intégrante de l'Agenda 2030.

Le 10YFP consiste en un vaste éventail de six programmes portant entre autres sur les systèmes de marchés publics et les systèmes alimentaires durables. Le programme pour des systèmes alimentaires durables est une initiative multipartite qui a pour but d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production plus durables dans le secteur agroalimentaire. La Suisse assure la co-direction de cette initiative conjointement avec l'Afrique du Sud et l'ONG néerlandaise Hivos, avec le soutien d'un comité de pilotage multipartite de 23 membres. Le programme a par ailleurs plus de 70 partenaires de différents secteurs du monde entier.

Le programme pour des systèmes alimentaires durables du 10YFP vise à promouvoir le développement durable tout au long de la chaîne de création de valeur alimentaire, du champ à l'assiette. Il prévoit des activités concrètes dans différents domaines, dont la sensibilisation de l'opinion publique, le renforcement des capacités, l'accès aux connaissances et aux informations, et la consolidation des partenariats. Par ailleurs, il réunit des initiatives et des partenariats existants dans des domaines connexes, met en évidence les bonnes pratiques et les réussites, crée des synergies et encourage la coopération entre parties prenantes afin d'orienter les ressources vers des objectifs communs et de minimiser les chevauchements et les doubles emplois.

A l'intérieur de ses quatre champs d'action, les thèmes du programme portent notamment sur la promotion des régimes durables et la réduction du gaspillage. Il contribue donc directement à la poursuite de l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable et de l'ODD 12 sur la consommation et la production durables, de même que de bon nombre d'autres, notamment ceux qui portent sur la réduction de la pauvreté, la santé, l'eau, la croissance durable, le changement climatique, la biodiversité et les partenariats multipartites.

### Message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–20

Dans son message sur la coopération internationale 2017–2020, qui est fondé sur l'Agenda 2030 et sur d'autres points de référence, le Conseil fédéral sollicite des crédits-cadres et détermine les instruments qui serviront à mettre en œuvre les ODD dans le cadre de la coopération internationale helvétique. Les crédits-cadres concernent plus particulièrement les cinq instruments politiques que sont l'aide humanitaire, la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement, les mesures de politique économique et commerciale adoptées au titre de la coopération au développement, l'aide à la transition dans les États d'Europe de l'Est et la coopération avec eux, ainsi que les mesures de pro-

motion de la paix et de la sécurité humaine. Outre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la coopération internationale au développement concerne aussi le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Dans ses messages sur la coopération internationale, la Suisse définit les axes prioritaires et les objectifs qui guideront sa coopération au développement dans une période de quatre ans. Pour la période 2017-2020, ces objectifs sont les suivants, avec l'égalité des sexes et le gouvernement comme thèmes transversaux :

1. *Contribuer au développement d'un cadre international permettant de répondre aux défis globaux*
2. *Prévenir et gérer les conséquences des crises et catastrophes et de la fragilité, et promouvoir la transformation des conflits*
3. *Assurer un accès durable aux ressources et aux prestations pour tous*
4. *Promouvoir une croissance économique durable*
5. *Renforcer l'état de droit et la participation démocratique, soutenir des institutions au service de la société et de l'économie*
6. *Assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales*
7. *Renforcer l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles.*

Conformément au message 2017–2020, la Suisse concentrera ses efforts sur les éléments suivants, afin de renforcer sa contribution à la poursuite des ODD correspondants et au Programme d'action d'Addis Abeba :

- » augmentation des ressources destinées à l'éducation de base et à la formation professionnelle ;
- » renforcement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles ;
- » promotion d'une croissance économique inclusive, notamment par la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et par l'instauration de conditions-cadres propices à l'activité économique ;
- » renforcement de l'aide d'urgence, afin de mieux assister et protéger les populations touchées par des crises et des catastrophes, notamment les millions de réfugiés et de déplacés internes au Proche-Orient ;

- » renforcement de l'engagement en faveur d'un règlement pacifique des conflits armés ;
- » rôle de chef de file dans les domaines de portée universelle tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'environnement, l'eau, les migrations et le développement ainsi que le commerce et les finances ;
- » soutien accru et focalisé à l'application d'accords environnementaux multilatéraux ;
- » gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes afin de réduire les effets du changement climatique sur les populations les plus pauvres, les plus défavorisées et les plus vulnérables ;
- » intensification des partenariats avec le secteur privé et diversification des sources de financement du développement durable;

## Mécanismes institutionnels

Le développement durable ne se conçoit pas comme une tâche supplémentaire de la Confédération suisse mais doit au contraire être intégré dans les processus ordinaires de planification et de gestion politique des offices, des départements et du Conseil fédéral. La responsabilité politique en incombe donc au Conseil fédéral. Quant à la mise en œuvre de la SDD, elle est du ressort des services fédéraux concernés qui garantissent dans leur domaine la concrétisation, la réalisation et la coordination des mesures de la SDD. Dans les projets constitutionnels et législatifs ou les projets d'ordonnance qu'ils présentent au Conseil fédéral, les offices doivent démontrer que la SDD a été prise en compte et qu'ils appliquent les principes du développement durable dans leurs planifications et dans leurs processus internes. Pour ce faire, ils exploitent les synergies, veillent à la cohérence entre les politiques sectorielles et identifient les conflits d'objectifs.

Les objectifs du développement durable doivent être réalisés avant tout par la redéfinition des priorités et par une réallocation des ressources. Ils doivent donc être poursuivis principalement au moyen des structures existantes de coordination et de concertation, afin d'éviter les doublons.

## Coordination sur le plan national

Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) coordonne la mise en œuvre de la SDD dans la politique intérieure, dans lequel sont représentés tous les services fédéraux dont les tâches jouent un rôle important dans la perspective du développement durable. Le CIDD est une

plateforme de coordination et de discussion pour les processus et activités de l'administration fédérale en rapport avec le développement durable. Il encourage la collaboration entre les services fédéraux et favorise l'intégration des principes du développement durable dans les politiques sectorielles.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) dirige le CIDD en qualité de service compétent de la Confédération suisse. Il garantit la mise en œuvre cohérente et efficace de la SDD pour le développement durable et assure la communication et le dialogue avec des acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration.

### **Coordination sur le plan international**

A l'automne 2012, la Suisse a créé une task force interdépartementale chargée de coordonner son engagement et de rédiger sa position en vue du processus et des négociations préparatoires sur l'Agenda 2030 et le Programme d'action d'Addis Abeba. Depuis lors, cette task force a coordonné les négociations internationales relatives à l'Agenda 2030 et les travaux l'administration fédérale. Elle compte actuellement des représentants de 16 services fédéraux qui s'occupent de thèmes liés au développement durable dans les politiques sectorielles ou plus globalement dans la politique extérieure. En tant que plateforme d'information, de coordination et de discussion dirigée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), elle assure la contribution nationale à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le cadre de la politique extérieure suisse.

S'agissant des politiques internationales sectorielles concernant le changement climatique, la biodiversité ou la santé, chaque service fédéral doit agir en concertation avec les autres services concernés afin de coordonner leurs engagements et d'assurer la cohérence de leur action par rapport au développement durable.

### **Coordination entre les niveaux national et international (phase de transition 2016–2017)**

La coordination entre la politique intérieure et extérieure revêt une importance particulière avec l'Agenda 2030. Elle est assurée entre le niveau national et international par un échange régulier entre le CIDD, la task force Agenda 2030 et d'autres instances. Il revient aux services compétents de l'ARE et de la DDC d'assurer le flux d'information et la coordination des différentes activités pendant la phase de transition, en associant les services fédéraux concernés au niveau sectoriel.

### **Phase de transition 2016–2017 pour l'alignement sur l'Agenda 2030 de la politique suisse en matière de développement durable**

Pendant la phase de transition 2016–2017, la Suisse renforcera l'alignement de sa politique en matière de développement durable sur l'Agenda 2030. Elle examinera les questions relatives à d'éventuels arrangements institutionnels et proposera des modifications si nécessaire. Elle devra accorder une attention particulière à une coordination aussi efficace que possible des processus nationaux et internationaux, le but étant de s'appuyer sur les structures existantes pour mettre en place au sein de la Confédération un processus qui permette la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 dans ses politiques intérieure et étrangère. Elle veillera à créer des synergies entre les processus nationaux et internationaux tout en évitant les doublons et les chevauchements. Elle réfléchira aussi en amont à ce qu'implique exactement la poursuite des ODD.

Un groupe de travail interministériel est chargé de faire exécuter un programme de travail complet pour la phase de transition (voir p. 11). Sous la direction de l'ARE et de la DDC, il rassemble des acteurs nationaux et internationaux. Il comprend aussi des représentants de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de l'Office fédéral de la statistique (OFS), de la Division des affaires politiques du DFAE et de la Chancellerie fédérale.

Le programme de travail a été développé par le groupe de travail interministériel, à charge pour les services fédéraux compétents de fournir le financement et les ressources nécessaires. Le groupe de travail se concerta avec tous les services fédéraux compétents et encourage les échanges avec des acteurs extérieurs à l'administration fédérale.

### **Monitoring, suivi et examen**

Connaître l'état des principaux paramètres relatifs aux opportunités et aux lacunes en lien avec le développement durable est crucial pour effectuer la pesée des intérêts en présence et prendre des décisions politiques. C'est pourquoi la mesure du développement durable est un indicateur de plus en plus important pour la réalisation de l'Agenda. La Suisse dispose depuis 2003 d'un système global de monitoring du développement durable (MONET). Avec ses quelque 75 indicateurs qui sont régulièrement actualisés, il donne une image générale du développement durable.

Le système MONET mesure le développement durable selon une approche globale, en évaluant la qualité de vie de la génération actuelle et l'équité

de la répartition dans l'espace et dans le temps (voir p. 12). Il permet de savoir si et dans quels domaines la Suisse est sur la voie du développement durable. MONET est un système évolutif. Il a été remanié dans la perspective des nouvelles priorités et du nouveau contexte dans lequel s'inscrit le développement durable. Le cadre de référence a ainsi été adapté de manière à intégrer les ODD et la SDD. Le système sera aussi élargi durant la législature actuelle de façon à mesurer la réalisation des ODD à l'aide d'une liste d'indicateurs-clés, dont ceux qui ont été définis par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2016. On créera ainsi la base pour la rédaction de rapports nationaux et internationaux.

L'avancement de la réalisation des objectifs et de la mise en œuvre des mesures du plan d'action de la SDD (voir p. 14) est actualisé et publié à intervalles réguliers, et le Conseil fédéral doit produire un rapport sur la question d'ici à la fin 2018. Ce rapport comprendra une évaluation et une proposition de renouvellement de la stratégie pour la législature 2020–2023.

Les services fédéraux sont par ailleurs invités à intégrer le développement durable dans leurs rapports périodiques sur des éléments ou des champs d'activité couverts par leurs politiques sectorielles. Afin de mesurer sa contribution aux ODD par l'intermédiaire de la coopération internationale et d'en rendre compte, la Suisse va, dans un premier temps, aligner le système de monitoring de sa SDD sur les ODD et leurs indicateurs.

La Confédération est par ailleurs très impliquée dans le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) aux côtés de tous les autres pays et des représentants des acteurs concernés. Elle participera donc au reporting périodique et au monitoring de la poursuite des ODD tels qu'ils sont prévus, fournira des propositions spécifiques visant à améliorer le fondement des données, et aidera les pays en développement à nourrir leurs capacités nationales à concevoir des stratégies pour le développement durable et à suivre la mise en œuvre de celles-ci. Elle contribuera en outre au renforcement de la gouvernance dans des secteurs spécifiques.

---

## **LE SYSTÈME D'INDICATEURS MONET : UN SYSTÈME GLOBAL DE MONITORING DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SUISSE**

Le système MONET permet à la Suisse, depuis 2003, d'évaluer sa progression sur la voie du développement durable. Ses 73 indicateurs mis à jour régulièrement sont publiés sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). 36 d'entre eux servent à évaluer la progression de la réalisation de la SDD.

MONET est fondé sur un cadre conceptuel qui se compose d'un cadre de référence, d'une typologie d'indicateurs de même que de critères et de processus prédéfinis. Ce cadre conceptuel garantit que le système évalue le développement durable d'une manière globale, en intégrant ses trois dimensions et les interactions qui existent entre elles.

Le cadre de référence de MONET permet de répondre à la question : « Que mesurer ? » Il se fonde sur la définition du développement durable donnée dans le rapport Brundtland (ONU 1987) et les trois dimensions du développement durable. Afin de concrétiser ces deux références et de les focaliser sur des aspects spécifiques, 47 principes de développement durable ont été formulés.

L'approche systémique est assurée par une typologie d'indicateurs afin de répondre à la question : « Comment mesurer ? » La typologie MONET modélise les processus relevant du développement durable et assure l'évaluation globale de celui-ci. Elle permet une approche intégrée en combinant les dimensions « ici et aujourd'hui », « demain » et « ailleurs ». La typologie intègre aussi des processus tels que l'efficacité de l'utilisation des ressources ou des mesures politiques et sociétales visant à corriger les changements non désirés.

Le cadre conceptuel de MONET a été adopté par d'autres pays et correspond aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable (ONU 2014). Le système a été révisé en 2014 et en 2015 dans le but d'anticiper les ODD. La version révisée, publiée en 2016, a entraîné une adaptation du cadre de référence et des indicateurs visant à combler les écarts apparus au fur et à mesure de l'évolution du contexte national et international du développement durable (voir annexe).

# Moyens de mise en œuvre

## Financement du développement durable

La réalisation de la SDD est financée au moyen du budget approuvé des services fédéraux, lesquels sont chargés d'incorporer dans leurs prévisions les ressources financières nécessaires. Si des moyens supplémentaires se révélaient nécessaires pour financer des mesures de suivi, ceux-ci devraient être sollicités dans le cadre du processus budgétaire ordinaire.

La Confédération suisse soutient aussi le Programme d'action d'Addis Abeba, cadre de financement et de mise en œuvre global adopté par tous les Etats membres de l'ONU lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba). Ce programme accorde une grande importance à la mobilisation des ressources nationales, comme principale source de financement du développement durable dans les pays en développement ou émergents, et à leur utilisation efficace et équitable. La Confédération renforce ainsi son aide à la mise en place de systèmes fiscaux et d'administrations des finances efficaces dans les pays en développement. Elle se joint en outre aux efforts coordonnés sur le plan international afin de supprimer les causes des flux financiers déloyaux et illicites, notamment sur la base de normes internationales d'instances reconnues. En Suisse, elle met en œuvre les normes internationales applicables par exemple dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, ou encore à la fiscalité internationale. Avec le programme de recouvrement des avoirs, elle contribue en outre à ce que les fonds transférés de manière illicite en Suisse soient restitués aux pays d'origine.

Sur le plan international, l'essentiel de la contribution suisse à la concrétisation de l'Agenda 2030 passe par la coopération internationale, telle que décrite à la page 14 ainsi que par d'autres mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En 2015, malgré des restrictions budgétaires, la Suisse a consacré à l'aide publique au développement (APD) 3,404 milliards de francs suisses (0,52 % du RNB), soit 182 millions de plus qu'en 2014. Cette augmentation est la conséquence de la décision prise par le Parlement ces dernières années de débloquer des fonds supplémentaires. La Suisse est le huitième des 29 États membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. La majeure partie de l'aide publique au développement allouée par la Suisse est destinée aux pays les plus pauvres, aux régions affectées par des conflits, aux États fragiles et aux pays aux revenus moyens. Les

efforts visant à améliorer l'efficacité et la transparence de l'APD seront en outre poursuivis, y compris dans le contexte du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU.

## Instruments et partenariats

La Confédération suisse recourt de plus en plus à des évaluations de la durabilité des projets et des initiatives suisses pour évaluer et optimiser, sur un mode prospectif, leurs effets sociaux, économiques et environnementaux au niveau de la stratégie, de la planification ou de la réalisation. La méthode est axée sur l'enregistrement systématique des effets directs et indirects, désirables et indésirables, d'une initiative.

La Suisse a une grande expérience des partenariats entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Les auteurs des politiques sectorielles collaborent régulièrement, depuis de nombreuses années, avec des associations et des organisations non gouvernementales principalement actives dans les domaines de l'environnement, de la coopération au développement, des affaires et du social. Au niveau international, les autorités impliquent ces organisations dans la préparation de négociations importantes. Ces organisations ont donné un élan considérable au développement durable en Suisse, et tout récemment lors de la préparation de la position suisse en vue des négociations sur l'Agenda 2030.

La Confédération prend des mesures afin d'adapter les ODD au contexte national de la Suisse et d'engager leur poursuite dans des partenariats dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ces partenariats de mise en œuvre entre la Confédération, les cantons, les communes et les représentants du monde des affaires, de la société civile, des mondes politique et académique devraient ainsi rester axés sur le plan sectoriel. Cela dit, ils seront également renforcés au niveau de la politique suisse globale en matière de durabilité, dans la mesure où ils s'inscrivent dans le Dialogue 2030 pour le développement durable. Cela permettra une approche coordonnée entre les différents domaines et l'établissement de partenariats plus larges, comme les initiatives plurilatérales. Quant à la question de savoir de quelle manière exactement les différents acteurs pourront être impliqués dans la réalisation des ODD, et leur contribution reconnue, il faudra y répondre pendant la phase de transition 2016–2017.

# Prochaines étapes

Conformément à la décision prise par le Conseil fédéral en décembre 2015, la Suisse a lancé un processus national visant à définir et à mettre en place des mesures concrètes pour la réalisation de l'Agenda 2030. Ce dernier donne le cadre de référence global de la conception suisse du développement durable et de son application dans les différents domaines politiques au niveau national et international. Ainsi que l'explique le présent rapport, les mesures suivantes doivent être prises pendant la phase de transition 2016–2017 :

- » réalisation d'une étude de référence et d'une analyse des lacunes afin d'identifier et de définir les futurs champs d'action pour la réalisation de l'Agenda 2030 ;
- » détermination du processus et de la structure interne dont l'administration fédérale aura besoin pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, et affectation des responsabilités ;
- » extension du système de monitoring « MONET » afin d'assurer un monitoring et un reporting appropriés ;
- » détermination des modalités de la participation des parties prenantes aux consultations et aux partenariats de mise en œuvre pour l'Agenda 2030 ;
- » alignement du reporting sur les exigences de l'ONU et préparation du premier rapport substantiel de la Suisse au HLPF 2018.

D'ici début 2018, un rapport résumant ces efforts, entre autres, et formulant des recommandations pour la réalisation de l'Agenda 2030 par la Suisse sera présenté au Conseil fédéral. Sur la base des conclusions tirées de la phase de transition et des décisions du Conseil fédéral, la Suisse présentera une première évaluation nationale complète lors du HLPF 2018.

# Conclusions

La Confédération suisse est très impliquée dans la réalisation de l'Agenda 2030. Sur le plan intérieur, elle a défini dans sa SDD des objectifs spécifiques axés sur les ODD. Sur le plan extérieur, sa coopération internationale s'aligne sur l'Agenda 2030 et le Programme d'action d'Addis Abeba, tandis que le système de monitoring de ses activités dans ce domaine se fonde sur les cibles et les indicateurs des ODD. Désormais, la Suisse rendra régulièrement compte à l'ONU (HLPF) de sa progression dans la réalisation de l'Agenda 2030. L'examen et le suivi effectués à tous niveaux offriront des occasions utiles d'apprentissage entre pairs, au moyen notamment d'examens volontaires, de partage de bonnes pratiques et de discussions sur des objectifs communs.

L'adoption de l'Agenda 2030 constitue une décision historique concernant un ensemble complet et ambitieux d'objectifs universaux, porteurs de changement et axés sur l'être humain. La Suisse, parmi tous les autres États membres de l'ONU, entend œuvrer à la pleine mise en œuvre de ce programme et concrétiser le développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale) de manière équilibrée et intégrée. Les ODD s'ancrent dans un narratif plus large de transformation qui traduit une volonté commune de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, de promouvoir l'inclusion sociale et de favoriser un développement humain universel respectueux des droits de l'homme et des limites de la planète, afin de ne laisser personne de côté.

L'Agenda 2030 fournit une multitude d'occasions de faire progresser le développement durable à l'échelle locale, nationale, régionale ou mondiale. Sa mise en œuvre sur les plans national et international place cependant la Confédération face à des nouveaux défis en matière de processus et d'organisation, d'autant qu'il faudra mesurer les progrès accomplis et en rendre compte d'une manière utile.

Le but de la Suisse est d'aligner précisément sa SDD sur l'Agenda 2030, afin d'assurer sa contribution à la réalisation des ODD d'ici à 2030. Il importe par conséquent que la Confédération, les cantons et les communes travaillent en étroite collaboration avec la société civile, le monde enseignant, les politiques et le secteur privé. Il faudra aussi veiller à une coordination plus étroite entre les mises en œuvre à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, et créer des mécanismes de monitoring et d'examen appropriés, en y incluant si possible les actions non gouvernementales, en particulier celles du secteur privé.

Les étapes nécessaires de la mise en œuvre sont conçues de manière à ce que la Suisse soit en mesure, d'ici à 2018, de renforcer encore sa contribution décisive à la transformation de notre monde sur la voie du développement durable à l'horizon 2030, et de mieux en rendre compte.

# Annexe statistique

## Monitoring de la dimension mondiale du développement durable

Le cadre conceptuel du système MONET (voir p. 12) permet, entre autres, de mesurer la dimension « ailleurs » du développement durable. Du fait de la mondialisation, il n'est plus possible d'observer le développement durable d'un pays isolément. La pollution, les problèmes liés aux ressources naturelles et les questions d'égalité dépassent les frontières nationales. Le mode de vie et le système économique de la Suisse sont étroitement liés à ceux d'autres pays par un grand nombre d'interactions d'envergure mondiale. Ces interactions revêtent une importance particulière dans l'Agenda 2030 et se reflètent dans les 17 ODD. Un certain nombre d'indicateurs MONET en révèlent le caractère durable en fonction de leur utilisation des ressources environnementales, économiques et sociales. Ils montrent les effets des flux financiers et de ressources et indiquent si la Suisse assume ses responsabilités.

Les grands thèmes ont été définis par un groupe d'experts, lequel était également impliqué dans la sélection des indicateurs dans le respect de règles établies. Les neuf indicateurs utilisés pour le monitoring de la dimension mondiale du développement durable sont présentés ci-dessous :

Indicateur	Evaluation
<b>Quelle est l'influence des flux financiers et de ressources ?</b>	
Empreinte matérielle des importations	
Émissions de gaz à effet de serre	
Dépendance énergétique	
Fonds envoyés par des migrants	
Investissements directs dans les pays en développement	
Empreinte carbone	
<b>La Suisse assume-t-elle ses responsabilités ?</b>	
Aide publique au développement	
Traités multilatéraux	
Importations en franchise des pays en développement	

### Explication des symboles

La tendance visée pour chaque indicateur est déterminée sur la base des principes du développement durable. La tendance peut être à l'augmentation , à la diminution  ou à la stabilisation . Par rapport à l'évolution visée (flèche noire sur fond blanc), l'évolution observée est qualifiée de positive , de négative  ou d'indifférente .

## Analyse préliminaire des liens entre les indicateurs MONET et les ODD

Une première tentative de rapprochement entre les indicateurs MONET et les ODD et, dans la mesure du possible, les indicateurs correspondants proposés par le Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) sur les indicateurs ODD a été menée. La présente analyse ne vise pas à proposer un système de monitoring des ODD en Suisse, mais à montrer comment un instrument existant (le système MONET révisé) pourrait servir à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (voir p. 9), ce qui sera fait pendant la phase de transition (voir p. 18). Il a par ailleurs été décidé de relier les indicateurs aux objectifs plutôt qu'aux cibles, afin de permettre une analyse plus large. Enfin, dans le souci de faciliter la communication de cette première analyse, chaque objectif a été assorti d'un nombre limité d'indicateurs (4 au maximum).

ODD	Indicateur MONET	Indicateur IAEG correspondant
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Taux de pauvreté	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et groupes d'âge
	Revenu disponible équivalent	-
	Fonds envoyés par des migrants	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Terres arables	-
	Bilan d'azote de l'agriculture	-
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Taux de suicide	3.4.2 Taux de mortalité par suicide
	Satisfaction dans la vie	-
	Consommation d'alcool à risque	3.5.2 Abus d'alcool [...]
4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Compétences en lecture des jeunes de 15 ans	4.1.1 Pourcentage des enfants/jeunes [...] qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture ...
	Participation aux activités de formation continue	4.3.1 Pourcentage des jeunes et adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois, par sexe
	Compétences Internet	4.4.1 Pourcentage des jeunes/adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par types de compétence
	Jeunes quittant prématurément l'école selon le statut migratoire	-
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Disparités salariales selon le sexe	-
	Victimes féminines de violence grave	5.3.2 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par groupe d'âge
	Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique	5.4.1 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, groupes d'âge et lieu de résidence
	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Concentration de phosphore dans les lacs	6.3.2 Pourcentage de plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Consommation finale d'énergie par habitant	-
	Énergies renouvelables	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Pauvreté des actifs occupés	-
	Intensité matérielle	-
	Chômage des jeunes	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, groupes d'âge et types de handicap

9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Part des investissements dans le PIB	-
	Emplois dans les branches innovatrices	-
	Expenditure on Research and Development	9.5.1 Research and development expenditure as a proportion of GDP
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	Participation des personnes handicapées au marché du travail	-
	Situation professionnelle selon le sexe	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
	Investissements directs dans les pays en développement	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, ventilé par pays bénéficiaires et donateurs et types d'apports (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Coûts du logement par classe de revenus	-
	Particulate matter concentration	11.6.2 Annual mean levels of fine particulate matter (e.g. PM2.5 and PM10) in cities (population weighted)
	Concentration de particules fines	11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
12. Établir des modes de consommation et de production durables	Empreinte matérielle	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB
	Taux de récupération des déchets	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Greenhouse gas emissions	-
	Greenhouse gas intensity	-
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Ne concerne pas la Suisse au point de vue national	
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Qualité écologique de la forêt	-
	Surfaces d'habitat et d'infrastructure	-
	Population des oiseaux nicheurs	15.5.1 Indice de la Liste rouge
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Victimes de violence grave	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par groupe d'âge et sexe
	Participation aux élections et aux votations populaires fédérales	-
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Aide publique au développement	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut (RNB) ...
	Fonds envoyés par des migrants	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total
	Importations en franchise des pays en développement	10.a.1 Part des lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

**Editeur**  
**Confédération suisse**  
3003 Berne

**Mise en page**  
Communication visuelle DFAE, Bern

**Contacts**  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
Direction du développement et de la coopération DDC  
3003 Berne  
E-Mail: [agenda2030@eda.admin.ch](mailto:agenda2030@eda.admin.ch)  
[www.agenda2030.admin.ch](http://www.agenda2030.admin.ch)

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral du développement territorial ARE  
3003 Berne  
E-Mail: [agenda2030@are.admin.ch](mailto:agenda2030@are.admin.ch)  
[www.agenda2030.admin.ch](http://www.agenda2030.admin.ch)

**Commandes**  
Information DFAE  
E-Mail: [publikationen@eda.admin.ch](mailto:publikationen@eda.admin.ch)

Cette publication est également disponible en allemand et anglais.

Berne, 2016

